

Bordereau de signature

DL_474

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	07/02/2023	 Visa
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	07/02/2023	 Visa
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	09/02/2023	 Visa
MAIRE, <i>MAIRE</i>	09/02/2023	 Signature  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		 Archivé

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

AFFICHEE LE :

26/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois, le 1^{er} février, à 20 h 00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GILRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L. 3132-20 DU CODE DU TRAVAIL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° **DELIB/2023/002**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

La société DECATHLON a déposé en Préfecture une demande de dérogation au repos dominical fondée sur l'article L. 3132-20 du Code du Travail, aux termes duquel le Conseil municipal est appelé à donner un avis.

La société DECATHLON a programmé le 26 mars 2023 une journée de travail pour changement de configuration du magasin de Mondeville.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3132-25-3 du Code du travail, un accord collectif conclu avec l'ensemble des syndicats représentatifs de la société DECATHLON, a fixé les contreparties qui sont accordées aux salariés privés de repos dominical.

Par conséquent,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 3132-3, L. 3132-20 et L. 3132-25-3,

Considérant l'accord d'entreprise,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société DECATHLON pour le dimanche 26 mars 2023.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	22	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Ni- colas BO- HERE, Sylvain GIRODON	Didier FLAUST	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT